



ACCORD ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE : SUD A RENOUVELÉ L'ACCORD APLD !!!

Cela signifie que nous avons réussi à sécuriser, pour une année de plus, nos emplois et à sécuriser notre rémunération lors des jours de chômage. Pour SUD, il est plus prudent de signer cet accord surtout que l'entreprise continue à faire face à des difficultés d'approvisionnements. **Donc, un nouvel avenant à cet accord vient d'être signé par SUD, la CFDT et la CFE-CGC. Il n'a pas été signé par FO et la CGT.**

Nous pensons que trouver des solutions qui préservent les intérêts des salariés devrait être la règle à suivre pour tous les syndicats. Dans les ateliers, des collègues nous disent de temps en temps : « Oui, mais au final, c'est l'état qui en paie une partie..... Est-ce pour cette raison que d'autres syndicats ne veulent pas de cet accord ? Certes, l'employeur perçoit une allocation compensatoire. Ce dispositif est financé conjointement par l'Etat et l'Unedic. Mais pour SUD, le calcul est vite fait !!! Sans cet accord, les salariés perdent des sous.....

Grâce aux syndicats signataires, nous avons pu maintenir une rémunération à hauteur de **92 %** du salaire net les jours non travaillés au lieu d'une indemnité correspondant à **70 %** de son salaire brut par heure chômée. De plus, cet accord offre la possibilité de monétiser des jours de congé pour compenser une perte de rémunération en lien avec ces jours non travaillés. Merci encore pour votre confiance et votre engagement. Ensemble, nous sommes plus forts !!!

Cet avenant prolonge pour toute l'année 2024 l'APLD aux établissements de Bourg-en-Bresse, Blainville-sur-Orne, Limoges, UPE ainsi qu'aux centres industriels de l'usine moteurs, du centre emboutissage et de SML (au sein de l'établissement de Lyon).

LES TRAVAILLEURS(EUSES) MÉRITENT MIEUX QUE ÇA !!! SUD N'A PAS SIGNÉ L'ACCORD SUR LES SALAIRES POUR 2024 !!!

SUD et la CGT n'ont pas signé cet accord. Les signataires sont la CFDT, CFE-CGC, FO. La date butoir de signature était le 31/01.

Pour les salariés non-cadres hors ex-ATAM V3, l'augmentation générale des salaires pour 2024 de 3 % avec un « talon » (minimum) de 70 euros bruts ne nous convient pas !!! Les travailleur(euses) valent mieux que ça !!!

Pour SUD, il est légitime de vouloir garantir une augmentation équitable pour les salariés, **surtout, dans la configuration de Renault Trucks qui a réalisé encore des bénéfiques records.** D'ailleurs, dans nos revendications salariales, nous avons pris en compte la situation financière de l'entreprise. Dans de nombreuses entreprises, la communication et la négociation entre OS peuvent souvent conduire à des compromis mutuellement bénéfiques.

La direction a introduit dans les négociations portant sur la rémunération des salariés, l'intéressement et la participation aux bénéfiques pour créer un amalgame et donner le sentiment que nous avons à faire à des dirigeants généreux..... **Les NAO se sont traduites au final, par des mesures salariales bien en de deçà de l'augmentation du coût de la vie.**

Concernant la prime d'intéressement et de participation aux bénéfiques de 5000 euros annoncée est notre dû et ne dépend pas du tout des négociations de salaires. C'est-à-dire qu'on aurait eu la même somme avec ou sans accord sur les salaires puisque l'intéressement et la participation sont régie par un accord qui lui ait propre !!!

RAPPELONS, QUE SANS LES COLLÈGUES GRÉVISTES, NOUS AURIONS EU ENCORE MOINS QUE ÇA !!!

Pour mémoire : Les acquis sociaux ont été obtenus grâce aux luttes et aux revendications des travailleurs. Ce sont toujours les grèves et les mouvements sociaux qui ont permis de faire avancer les droits des salariés. **Les employeurs, en revanche, ont rarement accordé ces acquis par pure générosité.** Ils ont souvent été contraints de les accorder suite à la pression exercée par les travailleurs et leurs représentants syndicaux.

Cela souligne l'importance de l'engagement collectif et de la mobilisation sociale pour défendre nos droits et nos acquis !!! SINON, ANNEES APRES ANNEES, NOUS PERDRONS TOUT OU PRESQUE !!! Encore merci à tous ceux qui ont fait grève !!!

INFORMATION/CONSULTATION SUR LE DÉPLACEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ :

La direction a consulté le CSE pour déplacer la JNT initialement prévue le 19 avril au 4 octobre 2024. Ce déplacement n'a fait l'objet d'aucune discussion en amont, c'était pourtant le but d'un groupe paritaire entre l'entreprise et les organisations syndicales au mois de novembre ce que l'on appelle le calendrier industriel.

Le problème de ce déplacement c'est que cela fera une période de 6 semaines sans JNT. Pour SUD c'est une période bien trop longue sans JNT ! Quoi qu'il en soit SUD reste contre cette journée de travail gratuite qui rapporte un maximum de fric à l'entreprise sous couvert d'une soi-disant solidarité avec les personnes âgées et handicapées. Pour notre syndicat, depuis la mise en place en 2005 de la journée de solidarité, la direction devrait prendre en charge cette journée et laisser les salariés sur ce jour initialement prévu en repos, comme d'autres entreprises.

Bourg le : 09/02/2024

